



Contrat cdd renouvelé que je n'ai pas signé

Par **araucaria29**, le **16/03/2009** à **01:23**

je viens de rentrer dans une grande entreprise en juin 2008 pour un cdd de 7 mois devant se terminer le 24 decembre 2008!rnje recois une lettre recommandé le 20 decembre avec une prolongation de cdd de 12 mois !!rnor j'ai toujours rien signé et je continue a travailler sans contrat signé!!rnje voulais savoir ce que je devais faire? et si c etait legal?rndois je aller a l(inspection du travail?rnmerci

Par **Visiteur**, le **16/03/2009** à **08:04**

bonjour,rnrnqu'indiquait la lettre ? en avez vous renvoyé un exemplaire signé ?

Par **araucaria29**, le **16/03/2009** à **23:22**

la lettre c'etait le contratrnrj ai rien revoyé du tout!!! j ai un contrat que la societe a signé en bas mais que moi j ai pas signé et que je n'ai pas reexpédié!!rnpas de nouvelles depuis 3mois!!!

Par **Visiteur**, le **17/03/2009** à **08:06**

rerrnrnne ne comprends pas ? ne deviez vous pas renvoyer cette lettre avec le mention lu et approuvé et votre signature ?

Par **araucaria29**, le **17/03/2009** à **22:19**

si mais je l'ai pas fait car au départ lors de mon premier cdd je savais qu'il devait y avoir un deuxième cdd mais pas de 12 mois mais de 5 mois!! donc j'ai pas renvoyé le contrat et personne ne m'en parle!!

Par **Visiteur**, le **18/03/2009** à **08:53**

donc vous êtes en cdi..... (par négligence du service paye qui aurait dû vous réclamer la lettre signée) pourquoi maintenant voulez-vous aller voir l'inspection du travail ? pourquoi avoir attendu ? vous auriez pu lors du renouvellement du cdd aller voir le service paye et en discuter !!!!!

Par **araucaria29**, le **18/03/2009** à **18:27**

pourquoi dites-vous que je suis en cdi?? j'ai pas réexpédié le contrat c'est tout mais je n'ai pas reçu de relance!! en tout cas ils n'ont aucun contrat signé de ma part!! le souci va se poser à la fin du cdd!!

Par **Visiteur**, le **18/03/2009** à **20:39**

je vous ai bien dit "négligence du service" donc si vous voulez vous êtes en cdd jusqu'au 31 décembre 2009 je ne comprends pas ce que vous voulez exactement !!! et quel va être le souci

Par **araucaria29**, le **18/03/2009** à **22:55**

je voulais savoir si c'était normal et légal pour moi de ne pas avoir de contrat car mon 2ème cdd m'a été imposé pour une durée de 12 mois alors qu'avant mon 1er cdd il m'a été dit qu'il y aurait 2 cdd avant un cdi et que les 2 cdd ne dépasseraient pas un an! donc je suis bloqué jusqu'à fin 2009 avec ce contrat!! c'est la raison pour laquelle je n'ai pas renvoyé ni signé mon contrat début janvier!!

Par **Visiteur**, le **19/03/2009** à **08:33**

vous vous êtes mis en faute vous aussi ! vous avez reçu la prolongation 4 jours avant la fin du cdd.. vous aviez 2 possibilités : soit refuser de signer et votre contrat s'arrêtait le 24 décembre soit aller voir le service paye lui indiquant qu'il y avait une erreur, qu'on vous

avait proposé une prolongation de 5 mois et non de 12....
que voulez vous que je vous dise de plus !
ne dites pas que vous n'avez pas de contrat... vous avez eu une prolongation..
que vous n'avez pas signé...
je clos cette discussion... car je n'aime pas tourner en rond.....